

**Journée cantonale de la CII  
Jeudi 2 septembre, Uni FR, bd de Pérolles 80**

Allocution de M. Marc Genilloud, Chef du Service public de l'emploi du canton de Fribourg

**SLIDE 1**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service public de l'emploi SPE  
Amt für den Arbeitsmarkt AMA

---

**Perspectives et défis de la CII**  
***Perspektiven und Herausforderungen für die IIZ***

---

**Marc Genilloud**  
Chef du Service public de l'emploi du canton de Fribourg  
*Dienstchef des Amtes für den Arbeitsmarkt des Kantons Freiburg*

Journée cantonale de la CII, **2 septembre 2010**  
*Kantonaler Tag der IIZ, 2. September 2010*

---

Direction de l'économie et de l'emploi DEE  
Volkswirtschaftsdirektion **VWD**

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier la Commission cantonale pour l'organisation de cette journée, ainsi que M. Marco Lepori pour son invitation. Je tiens également à vous remercier vivement toutes et tous pour votre présence ici. La CII est encore jeune et votre participation massive à cet événement démontre que la CII fait partie intégrante de votre travail quotidien.

---

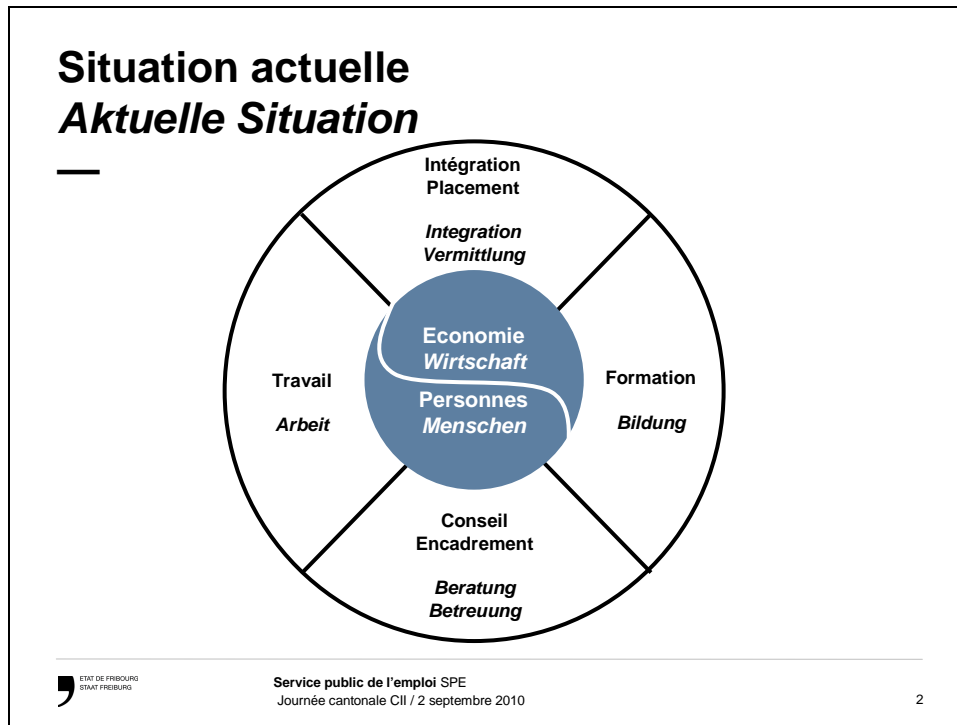
En préambule, je vous prie de m'excuser pour la brièveté de mon passage. Je suis en ce moment même en train de travailler activement sur la LEMT avec la commission parlementaire, ce qui m'empêche de participer pleinement à cette journée. Je vous remercie d'avance pour votre compréhension.

La CII est née au début de la décennie, et a pris son envol à l'automne 2008. Cet envol a pris du temps, mais il a bel et bien eu lieu, et c'est là le plus important, car il nous permet maintenant d'aller de l'avant. Bien que les dernières prévisions conjoncturelles du SECO soient réjouissantes, avec notamment un regain d'optimisme dans tous les secteurs, les experts soulignent que, malgré sa robustesse, l'économie du pays est loin de retrouver une santé flamboyante. D'ailleurs, au niveau du marché du travail, le chômage ne devrait pas reculer de manière spectaculaire d'ici 2011. Les experts du SECO prévoient une embauche plutôt faible en Suisse, ce qui se traduira par une baisse du chômage plutôt lente. Le taux passerait de 3,9% en 2010 à 3,7% en 2011.

---

Dans ce contexte, la CII apparaît dès lors indispensable. Nous avons également observé ces derniers mois l'arrivée de nouveaux éléments qui lui ont permis de se consolider et d'assurer sa pérennité. Ce sont là des éléments qui me réjouissent !

SLIDE 2



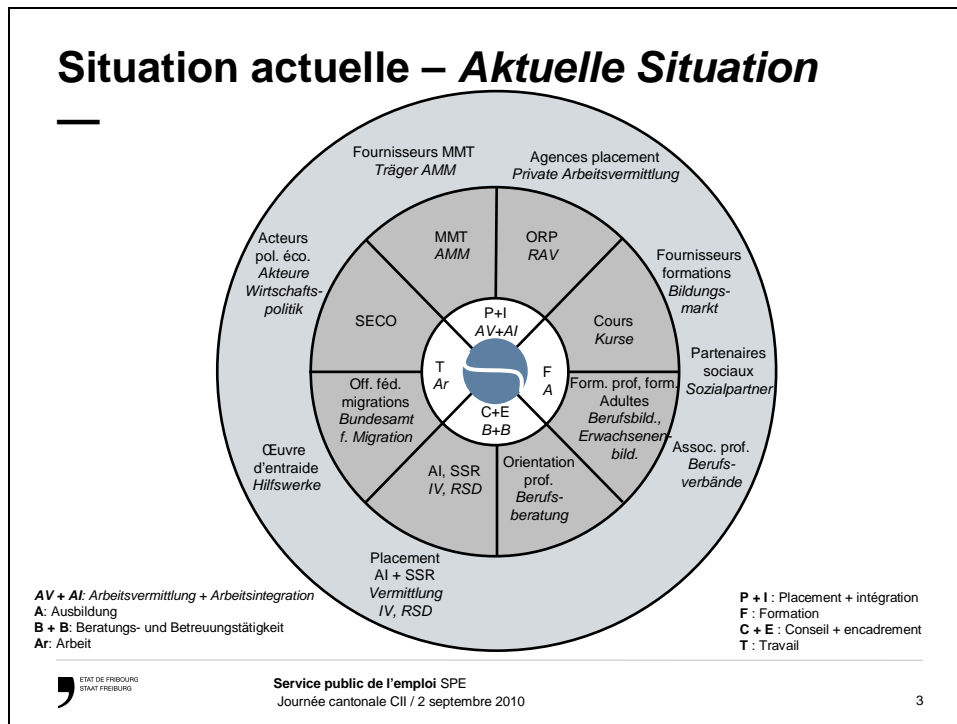
Pour poser le décor de mon intervention, je vous propose d'évaluer la situation actuelle.

L'insertion professionnelle touche les milieux de l'économie ainsi que des personnes physiques.

Le travail de la CII influe ensuite sur quatre domaines :

- L'intégration et le placement
- La formation
- Le conseil et l'encadrement
- Le travail

## SLIDE 3



Ces quatre domaines travaillent avec différentes structures et des outils :

- Des cours
- De la formation professionnelle et de la formation pour adultes
- L'orientation professionnelle
- L'AI et les Services sociaux
- L'Office fédéral des migrations
- Le SECO
- Les mesures du marché du travail
- Les ORP

---

Le travail de la CII influence ensuite le travail d'autres acteurs:

- Les fournisseurs de formation
- Les partenaires sociaux
- Les associations professionnelles
- Les offices de placement AI et les services sociaux
- Les offices d'entraide
- Les acteurs politiques et économiques
- Les fournisseurs de MMT
- Les agences de placement privées

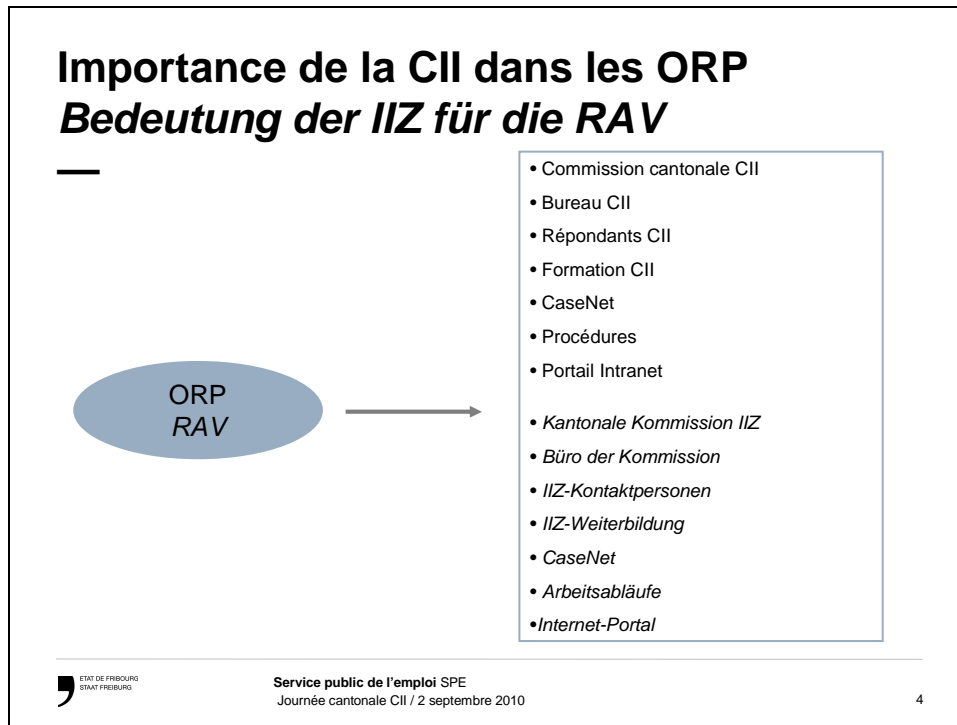
Les bénéfices des relations et des interactions entre la CII et ces différents acteurs sont :

- La diminution des coûts sociaux, grâce au retour des demandeurs d'emploi dans le marché du travail, évitant ainsi des charges au niveau de l'AC et des offices sociaux.
- Une requalification des demandeurs d'emploi, que ce soit grâce à un nouvel emploi exigeant de nouvelles compétences, soit par le biais d'une mesure du marché du travail, qui permet d'améliorer les compétences et les connaissances d'un travailleur, et améliorer ainsi ses chances de retrouver un emploi rapidement.

- 
- La réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, soit le but premier des Offices régionaux de placement.
  - Les relations avec les entreprises, une des priorités des Offices du travail. En jouant le rôle d'agence de placement, les ORP sont à l'écoute des entreprises et sont en mesure de répondre à leurs besoins en matière de personnel.

De manière générale, le système actuel est très bon ! Les ORP font du bon travail. Mais ils ne peuvent pas traiter seuls certains cas plus complexes. Seul l'apport de partenaires peut permettre d'améliorer les chances de réinsertion des DE rencontrant davantage de difficultés que les autres. C'est dans ce contexte que la CII prend toute sa valeur.

## SLIDE 4



Le SPE possède une structure qui permet l'intégration de la CII intégrée dans les ORP. Des outils de travail ont également été développés. Le SPE est ainsi à même de répondre aux besoins des DE dont le cas nécessite l'intervention de la CII.

Premièrement, des membres du SPE sont intégrés à la Commission cantonale et au Bureau de la CII. Leur présence est indispensable pour l'échange d'informations et le développement de la CII au sein du service.

Au sein de chaque ORP est désigné un répondant CII ainsi qu'un ou des remplaçant(s). Leur travail est coordonné par la

---

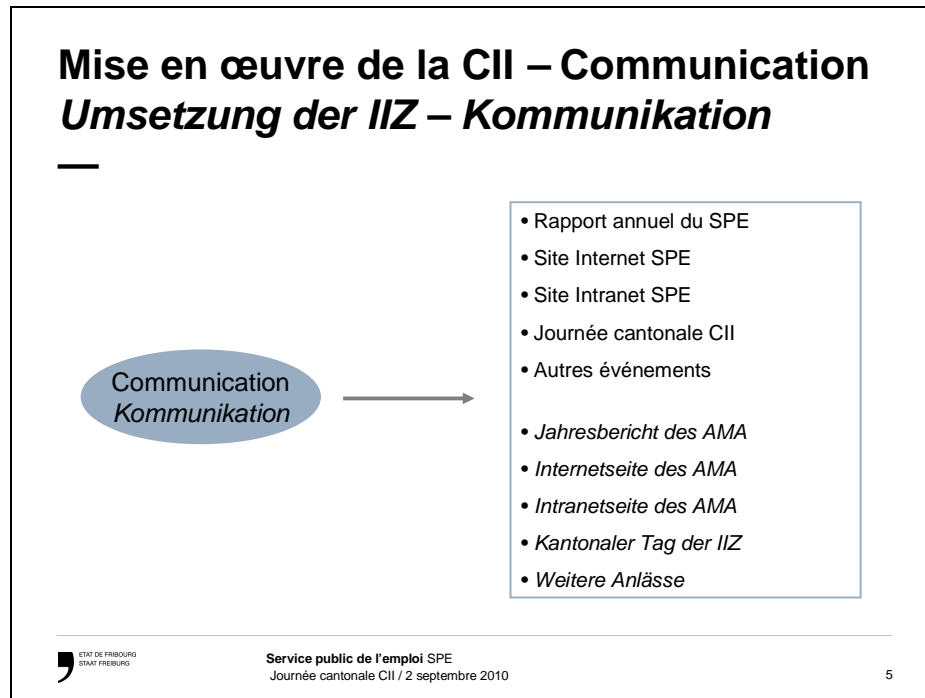
Section Chômage du SPE. Ces personnes ont principalement deux fonctions :

- traiter les cas complexes au sein des espaces de coordination (rôle d'assesseur) ;
- répondre aux questions au sujet de la CII ou de la plateforme CaseNet.

Les répondants CII reçoivent une formation qui leur permet de remplir ces deux fonctions. En outre, chaque conseiller ORP est informé sur la CII dans le cadre de la journée cantonale CII afin d'être en mesure de distinguer un cas qui pourrait être soumis à la CII.

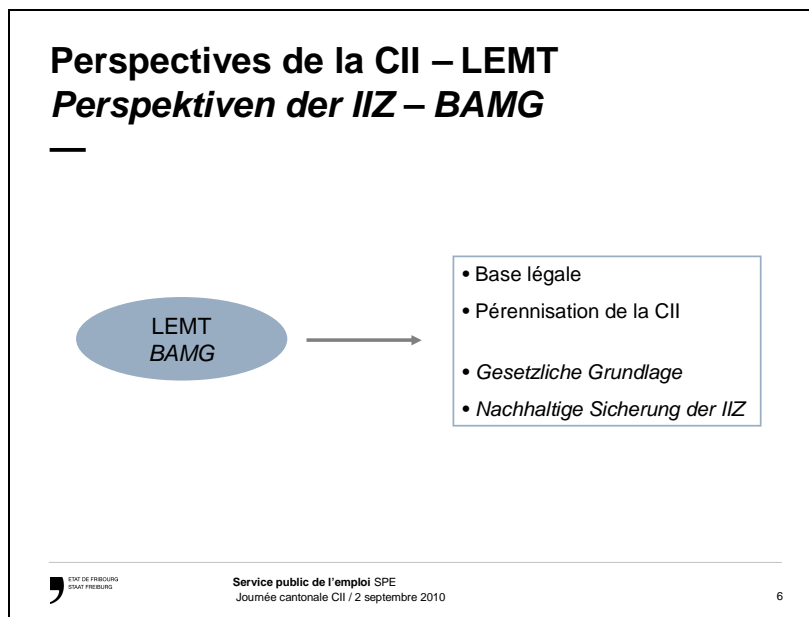
Les Conseillers ORP ont également à leur disposition plusieurs outils de travail :

- la plateforme informatique CaseNet
- différentes procédures de travail
- un portail Intranet consacré à la CII, qui met à disposition des conseillers en personnel les outils nécessaires à une mise en application efficace de la CII. Les informations, les contacts nécessaires et les adresses utiles y figurent également.



Le SPE intègre également la CII dans différentes actions de communication :

- Le rapport annuel du SPE, qui met en lumière le travail des ORP, notamment en ce qui concerne la CII
- Le site Internet du SPE, qui fournit des indications sur la CII et dont le contenu est régulièrement mis à jour
- Le site Intranet du SPE, qui est un outil de travail et de communication à part entière (news, ...)
- La journée cantonale de la CII, à laquelle le SPE participe activement et où tous les conseillers en personnel sont formés
- Divers événements, comme par exemple des conférences de presse (Lemt, Rapport Flückiger, ...)



Le SPE, à l'instar de l'OAI et des SSR, a également franchi un pas extrêmement important avec l'élaboration de la LEMT, la Loi sur l'emploi et le marché du travail. Le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil le 20 avril de cette année. Cette date est extrêmement importante à mes yeux pour deux raisons :

- elle signifie que la priorité stratégique définie dans le rapport 2009 de la CII est remplie
- elle signifie surtout que la CII dispose désormais d'un ancrage légal qui assure sa pérennité (ressources, processus, ...)

La LEMT répond ainsi à un besoin crucial pour la lutte contre le chômage et la réinsertion des personnes en difficultés, et par conséquent pour le travail des ORP.

---

## **Extrait de la LEMT, Collaboration interinstitutionnelle :**

### **Art. 99 En matière d'assurance-chômage**

1 Le Service public de l'emploi, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité ainsi que le Service de l'action sociale et les services sociaux régionaux sont les partenaires d'une collaboration interinstitutionnelle en exécutant la législation fédérale qui la prévoit.

2 Les partenaires collaborent étroitement dans le cadre de l'objectif commun de l'insertion, en particulier dans les domaines de l'évaluation, de la qualification, du placement et de l'insertion des personnes concernées.

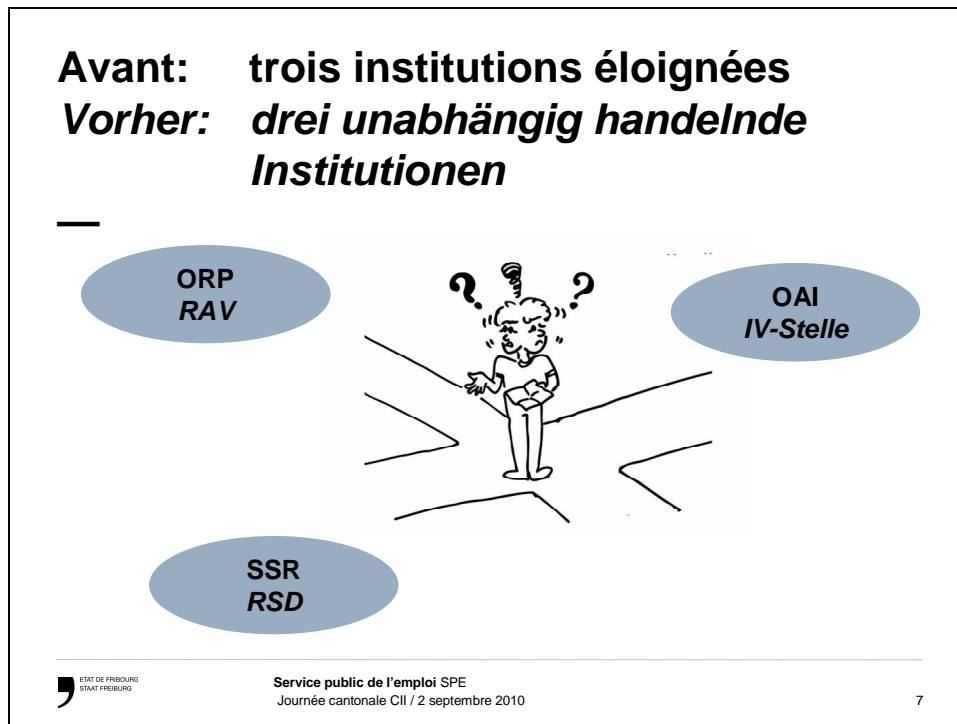
3 Les partenaires instaurent un outil informatique sécurisé qui est nécessaire à l'exécution des tâches leur incombant. L'outil sert au recueil et à l'échange des données saisies par les partenaires, à leur conservation et à leur traitement. Il ne contient aucune donnée accessible au public.

4 Les partenaires s'échangent les informations nécessaires, dans les limites fixées par les dispositions légales relatives à la protection des données.

### **Art. 100 Bénéficiaires**

Les demandeurs et demandeuses d'emploi et les chômeurs et chômeuses suivis par les offices régionaux de placement, les assurés au sens de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) et les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sens de la loi cantonale sur l'aide sociale (LASoc) (ci-après : les bénéficiaires) peuvent bénéficier de la collaboration interinstitutionnelle, à la condition qu'ils aient accepté, par consentement écrit, d'y participer.

SLIDE 7

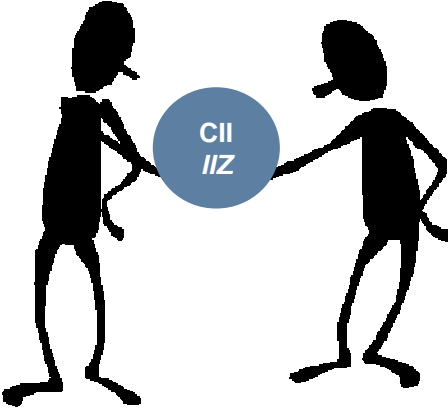


Ces dernières années, une part toujours croissante de la population cumule des problèmes de chômage, de santé et de difficultés sociales. L'assurance-chômage doit de plus en plus faire face à des demandeurs d'emplois écartés du monde du travail et présentant des problèmes sociaux ou des problèmes de santé qui entravent leur intégration professionnelle. De même, des personnes qui sont suivies par l'assurance-invalidité et/ou qui sont au bénéfice de l'aide sociale nécessitent les compétences des ORP afin de trouver un emploi.

Trois entités, trois chemins différents où il était difficile de se retrouver...

**Maintenant: un outil de travail indispensable**  
***Heute: ein wertvolle Arbeitshilfe***

---



—

ETAT DE Fribourg  
STAT Fribourg

Service public de l'emploi SPE  
Journée cantonale CII / 2 septembre 2010

8

La CII constitue dès lors un **instrument de travail** qui relie les ressources (SSR, Office AI, ORP, prestataires de mesures, employeurs) pour une utilisation optimale et un processus interinstitutionnel focalisé sur l'insertion des bénéficiaires.

Ce service est indispensable car il représente une corde supplémentaire que les conseillers ORP peuvent ajouter à leur arc pour lutter contre le chômage.

## 4<sup>ème</sup> révision de la LACI

### 4. Revision des AVIG

#### Conséquences pour les ORP - *Konsequenzen für die RAV*

Risques <i>Risiken</i>	Chances <i>Chancen</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports de coûts</li> <li>• Augmentation des chômeurs en fin de droit</li> <li>• Faiblesse du marché du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer et pérenniser le système actuel</li> <li>• Développer de nouveaux outils</li> <li>• Renforcer la CII</li> <li>• Dynamiser les relations ORP – entreprises</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Übertragung der Kosten</i></li> <li>• <i>Mehr ausgesteuerte Arbeitslose</i></li> <li>• <i>Schwächung des Arbeitsmarktes</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Verbesserung und nachhaltige Sicherung des aktuellen Systems</i></li> <li>• <i>Entwicklung neuer Instrumente</i></li> <li>• <i>Stärkung der IIZ</i></li> <li>• <i>Beziehungen zwischen den RAV und den Unternehmen beleben</i></li> </ul>

En ce qui concerne le futur de la CII, je pense que nous devons dans un premier temps considérer ce qui va se passer le 26 septembre, lors de la votation sur la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI. Si la révision est acceptée - les deniers sondages montrent que la tendance est au « oui » - cela pourrait avoir les incidences suivantes pour la CII :

### Risques :

- Le risque de voir le nombre de prises en charge par les services sociaux pourrait augmenter, ce qui entraînerait un report de charges sur les communes et les services sociaux. C'est notamment le cas pour la révision de l'article de la LACI concernant la participation de l'AC aux

---

MMT. Si la révision est acceptée, le total des coûts reportés sur l'aide sociale, les cantons les communes est évalué à 98,5 mios. selon le SECO.

- Le nombre de personnes se retrouvant sans revenus en début de chômage pouvant tomber dans des situations problématiques pourrait croître. [Délai d'attente échelonné]. Les prétentions à l'aide sociale pour compléter les prestations de l'AC sont susceptibles de croître. Il est néanmoins pratiquement impossible d'apprécier, dans le contexte actuel, dans quelle mesure ce sera le cas. [Gain intermédiaire] On peut dès lors se poser la question de savoir si la structure actuelle devra être réorganisée, et si oui, dans quel ordre de grandeur.
- En outre, la révision de la LACI pourrait avoir pour conséquence le fait de voir de nombre de postes de travail se révéler insuffisant et affaiblir dès lors le marché du travail.

### **Chances :**

- De manière plus générale, l'acceptation de la LACI permettrait l'amélioration et la pérennisation du système actuel.

- 
- La révision permettrait le développement de nouveaux outils de travail adaptés aux besoins de la CII.
  - La CII se trouverait renforcée, car les autorités compétentes en matière de marché du travail et d'aide sociale devraient mettre leurs forces en commun et les concentrer sur l'intégration dans le marché du travail des personnes à la recherche d'un emploi. La CII pourrait être renforcée par une collaboration adaptée à ces nouvelles conditions. [Gain assuré dans le cadre des MMT, participation de l'AC au MMT]
  - Par ailleurs, les relations entre ORP et entreprises se trouveront dynamisées. Tant les autorités compétentes que les institutions sociales devront, dans la mesure du possible, inciter les personnes qu'elles soutiennent de telle manière que la prise d'un emploi sur le marché du travail normal en vaille la peine. A longue échéance, cette nouvelle réglementation se révélera meilleure pour les personnes concernées et pour l'aide sociale, parce que son application atténuera l'effet "portes tournantes" et renforcera leur intégration dans le marché du travail. Cela empêchera la situation de chômage de se figer, les phases sans expérience professionnelle réelle de se succéder les unes aux autres avec un risque

---

potentiellement élevé que les personnes concernées doivent à nouveau recourir au soutien de l'aide sociale après avoir touché à plusieurs reprises des indemnités journalières. Il s'agit là d'une des lacunes du système actuel, vu que les programmes d'emplois temporaires, qui permettraient jusqu'à maintenant de fonder un nouveau droit aux indemnités journalières, se sont révélés impuissants, voire même contre-productifs, quant à la réinsertion dans le marché du travail normal. Cette mesure aura des effets positifs sur l'efficacité de l'entier du système. Le nombre de gains assurés des personnes qui, à l'AC, enchaînent plusieurs délais-cadres à la suite les uns des autres diminuera plus fortement qu'à l'heure actuelle. [Gain intermédiaire]. L'obligation pour les < 30 ans d'accepter un travail ne correspondant pas forcément à leur compétences facilite le travail des ORP, qui peuvent exercer, si besoin est, davantage de pression pour accélérer l'entrée sur le marché du travail.

La 4<sup>ème</sup> révision de la LACI apparaît ainsi comme une opportunité à saisir pour le développement de la CII. Certes, les reports de coûts ne sont pas négligeables. Cependant, la révision est une solution raisonnable et elle assurerait surtout

---


la consolidation à long terme de la CII comme outil de travail. Elle permettrait également de mieux répondre aux exigences posées par certains éléments influents le travail des ORP, et accroîtrait les bénéfices de leur travail.

**Conclusion**  
**Schlussfolgerung**

---

**La CII**  
–  
**Cultiver l'avenir**

**Die IIZ**  
–  
**Zukunft fördern**



ETAT DE Fribourg  
STAT Fribourg

Service public de l'emploi SPE  
Journée cantonale CII / 2 septembre 2010

10

La CII est un outil de lutte contre le chômage qui doit sans cesse s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique et des modifications des bases légales cantonales et fédérales. La CII est encore jeune, mais elle est une solution d'avenir ! A nous maintenant de la cultiver et de lui donner les moyens de se renforcer. Nous devons nous atteler à la consolider sur le long terme afin qu'elle devienne essentielle pour répondre aux exigences du marché de l'emploi. Elle constitue un instrument efficace et je vous encourage toutes et tous à l'utiliser dans le cadre de votre travail quotidien.

Je vous remercie pour votre attention.